

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET**  
21410068700109

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
Commune COMMUNE DE COURMEMIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Budget primitif**

BUDGET : SPANC (2)

**ANNEE 2024**

(1) Compté en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 45

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
Modalités de vote du budget	3
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) À compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) À compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (désignation n° ..... de .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) À compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXPLOITATION</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 616,85	2 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	602 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 616,85
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 616,85	2 616,85
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 616,85	2 616,85

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 000,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	535,20	0,00	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	216,85	216,85	216,85
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 545,20</b>	<b>0,00</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>
06	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 545,20</b>	<b>0,00</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 545,20</b>	<b>0,00</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 616,85</b>
---------------------------------------------------	-----------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>616,85</b>
-----------------------------------------------	---------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 616,85</b>
---------------------------------------------------	-----------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes étrangers.

(5) Ce chapitre réside pas en M. 40.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RV 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RV 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
----------------------------------------------	------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE COURMEMIN - SPANC - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 900,00		1 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500,00		500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 16,85		2 16,85
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist. dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>2 616,85</b>	<b>0,00</b>	<b>2 616,85</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 616,85</b>
---------------------------------------------------	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (réprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandise et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00		2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>616,85</b>
-------------------------------------------	---------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 616,85</b>
---------------------------------------------------	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 000,00	1 900,00	1 900,00
011	Sous-traitance générale	2 000,00	1 900,00	1 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	535,20	500,00	500,00
0215	Personnel affecté coll. de rattachement	535,20	500,00	500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	216,85	216,85
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	100,00	100,00
6542	Créances éteintes	0,00	111,85	111,85
6585	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	5,00	5,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>2 545,20</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = g + b + c + d + e + f</b>		<b>2 545,20</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 545,20</b>	<b>2 616,85</b>	<b>2 616,85</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 616,85</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6616 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200,00	2 000,00	2 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	2 200,00	2 000,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>616,85</b>
------------------------------------------------	---------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 616,85</b>
---------------------------------------------------	-----------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 45.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (* Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si restes anticipés des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Niveau (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du compte)	Date de la dernière de classeur la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/24	Montant des crédits N+1	Montant des remboursements N-1		Encours au 31/12/24 au 31/12/24
				MAIRIE (3)	Remboursement de crédit	
5101 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
5102 Autres avances de trésorerie						
5103 Lignes de trésorerie						
5103 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5104 Solde de trésorerie						
5105 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circular n°1 NCR (01/08/2007) et 20/02/1999

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de fait sur la ligne de 50 contre son la base d'un montant maximum autorisé par l'ordonnance (Décret L. 2122-22 du 02/07/02)

(3) Il s'agit des crédits comptabilisés au compte 5115, seul pour les emprunts assortis d'une option de crédit sur ligne de crédit les crédits sont comptabilisés au compte 5111 et seul pour les crédits de trésorerie pour lesquels les crédits sont comptabilisés au compte 5115

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Niveau (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Département, province ou ville de la dette	Date de rattachement	Date d'échéance ou date de renouvellement (1)	Date du premier remboursement	Montant (€)	Type de taux d'intérêt (2)	Index (3)	Régime et règles à l'origine du contrat			Maturité des remboursements (4)	Profits et/ou bénéfices (5)	Possibilité de rembourser anticipé (6)	Caut. pour d'am. pour (7)
								Type de contrat		Série				
								Montant de la dette (8)	Taux effectif					
162 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					0,00									
1621 Emprunts en euros (Total)					0,00									
1641 Emprunts auprès d'établissements de crédit en euros (Total)					0,00									
165 Epôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et autres concours financiers particuliers (Total)					0,00									
166 Emprunts et autres concours (Total)					0,00									

COMMUNE DE COURMEMIN - SPANC - BP - 2924

Nature Pour être en ligne, indiquer le numéro de contrat	Originaire preteur ou chef de file	Date de signature	Date d'expiration ou date de renouvellement (1)	Date du premier versement annuel	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux (4)	Type (5)(6)		Délai	Éché-ance des remboursements (7)	Fonds d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Cote-prix d'un gram- me
								Régime de base (9)	Taux actuel					
1001 Autres emprunts (10)(11)					0,00									
1002 Empr. à moyen terme (10)(11)					0,00									
1003 Autres (10)(11)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un échéancier doit être établi par le prestataire, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) 0 annuité: montant emprunté et intérêts.

(3) Type de taux d'intérêt: T: fixe; P: variable simple; C: complexe (révisibilité ou taux variable sur l'actif plus ou moins indexé sur la simple addition d'un taux local de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types de taux (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le régime de base à l'origine de l'emprunt.

(6) Indiquer la période des remboursements: A: annuel; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; à autre.

(7) Indiquer l'échéance en échéances constantes, l'annuité constante, l'annuité croissante, l'annuité décroissante, l'annuité constante à terme, l'annuité constante à terme.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A:1 par la rétroactivité en des emprunts subventionnés par le conseil. B: C: D: E: F: G: H: I: J: K: L: M: N: O: P: Q: R: S: T: U: V: W: X: Y: Z: à autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Niveau (pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Situation au 31/12/2024											
	Couverture > 0,0% (16)	Montant couvert	Etat global d'emprunt après évaluation actualisée (17)	Capital restant dû au 31/12/2024	Quota de la dette (en pourcent)	Type d'emprunt		Caractéristiques de l'emprunt			Taux de l'exécution	
						Type de prêt (18)	Index (19)	Montant de flux annuels (20) le plus de vrais du budget (21)	Capital	Charges d'intérêt (22)		Intérêts payés de son débiteur (23)
160 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts approuvés d'investissement de court terme (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
161 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
162 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
163 Emprunts approuvés d'investissement de court terme (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et autres concours de courte durée particuliers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et autres concours (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
169 Autres apports (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE COURNEMIN - SPANC - BP - 2024

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de l'article	Etat initial P GN (10)	Etat 2023 (exercice) M	Catégorie d'investissement après ouverture (11)	Capital restant dû au 31/12/24	Dette résultante en 2023 (12)	Régime d'indexation			Analyse de l'exécution			
						Type d'index			Capex	Charges d'entretien (15)	Intérêts payés (16 ou tableau 6) (16)	CMO de l'exercice
						Type de base (13)	Taux (14)	Méthode de facturation de la date de valeur du budget (14)				
1000 Frais d'emprunt taux négociable (1000)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1001 Au taux constant (1001)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(0) S'agissant des emprunts émis, il s'agit de l'ensemble de leur titre issu de la contrepartie du compte de la dette privée pour l'exercice correspondant au régime d'indexation.

(10) Si l'emprunt est soumis à ouverture, il convient de compléter le tableau ci-dessus des opérations de couverture.

(11) Catégorie d'investissement. Selon le N° 1.07 de la classification des emprunts prévue le chapitre de la circulaire ICCE/INSTRIC du 25 juin 2010 ou les évolutions ultérieures effectuées par l'Etat.

(12) Type de base d'indexation après opération de couverture : F - fixe ; V - variable simple ; C - complexe (prêt à taux variable qui inclut un ou plusieurs autres éléments comme la simple addition d'un taux cru de référence et d'une marge déterminée en pourcentage par exemple).

(13) Méthode d'indexation en cours au 31/12/24 après opérations de couverture.

(14) Taux des opérations de couverture effectuées. Pour les emprunts à base de taux variable, indiquer le niveau à la date de base du budget.

(15) Si l'opération est soumise aux articles 1615 bis et suivants du code de commerce à l'article 16111 - intérêts réglés à l'échéance - (intérêts d'opération) et intérêts émis aux articles 1615 bis et suivants du code de commerce et compléments à l'article 1611.

(16) Indiquer les intérêts effectivement réglés au 31/12 de l'exercice, les montants et compléments au 31/12.

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le nombre de contrats) (1)	Désignation générale en état de l'IE	Montant (2)	Capital restant dû au 31/12/24 (3)	Type d'instruments (4)	Durée de l'emprunt	Caractéristiques particulières des titres	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de la dette (7)	Taux nominal appliqué (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10 bis)	% par rapport au total des emprunts (11)
Échange de taux, taux variables simple plusieurs (10) ou simple (10 bis)														
TOTAL (1)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Variable simple (8)														
TOTAL (8)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Options d'échange (9)														
TOTAL (9)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Remboursem. jusqu'à 3 ou multiples (jusqu'à 3 ou 6) (10)														
TOTAL (10)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Remboursem. jusqu'à 6 (10)														
TOTAL (10)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (11)														
TOTAL (11)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Réviser les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne gestion, en fonction du risque le plus élevé à court ou long terme de la durée de vie du contrat de prêt, et après validation de la commission de suivi.

(2) Montant : montant emprunté à l'origine, de ou de la somme des pertes d'un emprunt, net de l'apport en capital, après la prise en compte du montant de la part non couverte.

(3) Et/ou de la couverture partielle d'un emprunt, indiquant le montant net de la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'instrument (selon l'article 11 de la loi n° 2019-1040 du 25 juin 2019 sur les produits financiers (de 1 à 6)), 1 = instrument sans risque, 2 = instrument à faible risque, 3 = instrument à risque modéré, 4 = instrument à risque élevé, 5 = instrument à risque très élevé, 6 = instrument à risque très élevé.

(5) Taux hors option de couverture, indiquer le montant, l'index et la formule correspondante et au cas échéant le nombre de périodes sur toute la durée de l'emprunt.

(6) Taux hors option de couverture, indiquer le montant, l'index et la formule correspondante et au cas échéant le nombre de périodes sur toute la durée de l'emprunt.

(7) Coût de la dette : indiquer le montant de l'intérêt net actualisé de l'opération de financement déduit de l'apport en capital au 31/12/24 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux hors option de couverture empruntée. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat simple et complétés à l'article 88111 et des intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 881.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 881.

COMMUNE DE COURMEVAIN - SPANC - BP - 2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4.</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indiceur pour l'encours		1) Indiceur sans euro	02 Indiceur inflation française au prix sans de droit entre les indices	13 Ecarts d'indices sans euro	14 Indiceur sans euro avec et sans d'indices sans l'un est un indice sans euro	20 Ecarts d'indices sans euro	30 Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Type de compte. Type variable simple. Echange de flux fixe contre flux variable au rachat. Echange de flux variable contre flux variable ou flux fixe (prix variable). Type variable simple prélevé (capit de rachat simple)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Evénement simple. Pas d'effet de l'encours	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (simple)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 / multiplicateur jusqu'à 4	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 4	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe est placée en code de dette au 11/01/2024 après avoir obtenu la confirmation de la commune.

COMMUNE DE COURMEMIN - SPANC - DP - 2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/24	Date de fin de remboursement	Désignation de l'instrument	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (3) (Prévoit ou non)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début de remboursement	Date de fin de remboursement	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Méthode des commissions (5)	Primes (6)	
												Primes payées pour l'achat d'actifs	Primes reçues pour la vente d'actifs
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexes (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable au total ou d'un taux fixe combiné à un taux variable (par exemple un taux fixe combiné à un taux variable) et d'un taux fixe combiné à un taux variable.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un instrument à taux fixe ou d'un instrument à taux variable.  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, S : autre.



COMMUNE DE COURMÉNIH - SPANC - BP - 2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Mouvements de l'instrument ouvert	Etat de l'instrument de couverture							
		Taux fixe (2)		Taux fixe (3)		Charges et produits associés inscrits hors bilan du compte		Solde de l'instrument	
		Index (4)	Montant de base (4)	Index (4)	Montant de base (4)	Charges (5/6)	Produits (5/6)	Avant opérations de couverture	Après opérations de couverture
Taux fixe (index)						0,00	0,00		
Taux variable (index) (2/2023)						0,00	0,00		
Taux variable (index) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(1) à compléter à l'aide de la formule de calcul.

(2) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau et la date de vote du budget.

(3) A compléter à l'aide de la formule de calcul.

(4) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (1) la classification des emprunts suit le tableau de la circulaire 100818157712 du 05 juin 2010 sur les produits financiers affectés aux collectivités territoriales.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

##### *Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

##### *Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

#### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Elements à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classés

(2) Coteur des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au total des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées côté résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat <sup>0</sup> des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 20 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES :  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par (1) Le CHANTIER GILLES, MAIRE,  
 A Courmemin le 04/04/2024  
 (1) Le CHANTIER GILLES, MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Courmemin, le 04/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



AUGE Christian	
BERTHEAU Pascal	
BOUBET Fabien	
CHANTIER Gilles	
CLÉMENT Cynthia	
DUVAL Edwiga	
GAUTHIER Sophie	
JAMONEAU Daniel	
LECOMTE Rémy	
MAZAU Olivier	
MERCIER Bernard	
MORDELET Jocelyne	
PESSON Daniel	
THIRION Isabelle	
VANNIER Christian	

Certifié exécutoire par (1) Le CHANTIER GILLES, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le **17 AVR. 2024** de la publication le

**17 AVR. 2024**

A Courmemin, le **17 AVR. 2024**

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement ; maire, président du conseil général, ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.  
 (3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Le Maire,  
 Gilles CHANTIER



**Acte à classer**

2024-23-BP2024

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-17T09-10-58.00 ( MI252418432 )

Identifiant unique de l'acte : 041-214100687-20240404-2024-23-BP2024-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Budget annexe SPANC - Budget primitif 2024

Date de décision : 04/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur : 041-214100687-20240404-2024-23-DE

Acte : [DOCSUDG-21410068709109-041049-BP-2024-04042024000000.XML](#)      Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 17/04/24 à 09:10

Date 17/04/24 à 09:10

Date 17/04/24 à 09:18

Par LEFEVRE AnnabellePar LEFEVRE Annabelle

ARRONDISSEMENT DE  
ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE  
CHAMBORD

## VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 15

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr Pascal BERTHEAU, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Sophie GAUTHIER, Mr Daniel JAMONEAU, Mr Olivier MAZAU, Mme Jocelyne MORDELET, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

**ABSENTS AYANT DONNE MANDAT** :

**ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT** : Mr Christian AUGÉ, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Pascal BERTHEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 15      Présents : 10      Votants : 10

### OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

#### RAPPORT POUR INFORMATION :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC laisse apparaître en :

##### Section de fonctionnement

- Résultat excédentaire : 616,85 €

##### Section d'investissement

- Néant

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2024 du SPANC comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte Recettes 002 = 616,85 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE



**DECIDE D'AFFECTER** le résultat du budget SPANC de l'exercice 2023 comme suit :

- Fonctionnement      Recette compte 002 = 616,85 €
- Investissement      Néant

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le  
publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de  
2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours  
citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
641-21410007-20240404-2024-22-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/05/2024

ARRONDISSEMENT DE  
ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE  
CHAMBORD

## VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 15

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr Pascal BERTHEAU, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Sophie GAUTHIER, Mr Daniel JAMONEAU, Mr Olivier MAZAU, Mme Jocelyne MORDELET, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

**ABSENTS AYANT DONNE MANDAT** :

**ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT** : Mr Christian AUGÉ, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Pascal BERTHEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 15      Présents : 10      Votants : 10

### OBJET : BUDGET ANNEXE COMMERCE SPANC – BUDGET PRIMITIF 2024

#### RAPPORT POUR INFORMATION :

Conformément à l'instruction comptable M49, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe du SPANC pour l'année 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2023	0,00	616,85
Section de fonctionnement	2 616,85	2 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 616,85	2 616,85
Résultat d'investissement 2023	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	2 616,85	2 616,85

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement détaillé de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture  
041-214100957-20240404-2024-23-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 900,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	500,00
Chapitre 65	Autres de charge de gestion courante	216,85
<b>TOTAL</b>		<b>2 616,85</b>

  

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		PROPOSITION BP 2024
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	2 000,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement 2018	616,85
<b>TOTAL</b>		<b>2 616,85</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Courmemin approuvé par délibération du Conseil municipal du 24 février 2023 ;

Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

**VOTE** le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,

**Gilles CHANTIER**



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
041-214100587-20240404-2024-23-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024